



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2016**

**DATE DE
CONVOCACTION**

11 Mars 2016

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 15
ABSENTS : 04
QUORUM : 10
PROCURATION : 00

**DELIBERATION N°08/2016/MT
Approbation du Budget Primitif 2016**

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE SEIZE MARS A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Patrick LECANTE, Maire
M. Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint
Mme Marcelline POPO, 2^{ème} Adjointe
Mme Liliane DAUPHIN, 4^{ème} Adjointe
M. Jean-Yves TARCY, 5^{ème} Adjoint
Mme Valérie BATAILLIE, Conseillère
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, Conseillère
Mme Eldha SAMEDI, Conseillère
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller
Mme Marie-Claude LACROIX PINSON, Conseillère
M. Donel DUCCE, Conseiller
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller
M. Christian PORTHOS, Conseiller
M. Jocelyn PRALIER, Conseiller
Mme Eléonore JOHANNES, Conseillère

ABSENTS EXCUSES : M. Brice SEPHO, 3^{ème} Adjoint
M. Vincent MAYEN, Conseiller
Mme Isabelle AUBIN, Conseillère

ABSENTS : Mme Marlène MONTET, Conseillère

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marcelline POPO a été nommée à ces fonctions qu'elle a acceptées.



Délibération n°08/2016/MT
Approbation du Budget Primitif 2016

Le Budget Primitif (BP) de l'exercice **2016** présente les caractéristiques suivantes :

	Dépenses	Recettes	%
Investissement	4 853 926,00 €	4 853 926,00 €	47%
Fonctionnement	5 425 814,00 €	5 425 814,00 €	53%
Total du Budget	10 279 740,00 €	10 279 740,00 €	100%

Le BP 2016 intègre également les restes à réaliser de la section d'investissement constatés lors du compte administratif de l'exercice 2015 pour 1 640 729,00 € en dépenses et 1 655 545,00 € en recettes. Le solde des Restes à Réaliser dégage donc un excédent de 14 186,00 €.

Il s'agit d'un budget unique. Les résultats de l'exercice 2015 sont repris au budget primitif 2016 :

En section de **fonctionnement** : un excédent de **1 220 977,86 €** (compte 002)

En section d'**investissement** : un excédent de **1 454 981,46 €** (compte 001)

Cependant, contrairement aux années précédentes, 47 % du budget primitif 2016 relève de l'investissement et 53 % du fonctionnement. Cela s'explique notamment par deux facteurs.

En effet, la Commune a transmis des dossiers de demandes de subventions en début d'année aux partenaires financiers (CTG, DJSCS, etc.) concernant les opérations qui ont fait l'objet de délibérations en décembre 2015. Ces opérations n'ont pour l'instant pas de notification de subvention. A ce titre, la Collectivité n'a souhaité inscrire que sa part communale.

Le deuxième facteur expliquant la hausse de la section de fonctionnement, concerne l'inscription de la provision du contentieux relatif à l'octroi de mer dont la part revenant à la Commune s'élève à **1 066 593 €**. Pour rappel, la Municipalité a adopté à l'unanimité ce point lors du Conseil municipal du 18 mars 2015 (cf *délibération n° 08/MT/2015*).

De même, l'accroissement démographique dans les bourgs et les écarts (avec la livraison des logements de la ZAC, l'augmentation des permis de construire, du nombre d'enfants scolarisés, etc.) a impacté les postes de dépenses de la section de fonctionnement (services extérieurs, etc.).

En section de fonctionnement :

✓ **Les dépenses globales de fonctionnement** incluant le virement à la section d'investissement de 685 016,72 € s'élèvent à un total de **5 425 814,00 €**.

Des dépenses imprévues n'excédant pas 7,5% des dépenses réelles ont été inscrites sur le compte 022 pour la somme de 103 450,00 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement qui s'élèvent à **4 637 347,28 €** se répartissent de la façon suivante :

- **Charges à caractère général** : **1 028 901,28 € (22%)**

En augmentation de 23 % par rapport au CA 2015.

Elles incluent notamment la formation de l'ensemble du personnel communal à l'initiation et perfectionnement de logiciels et la formation d'une dizaine d'agents à une formation de sauveteurs secouristes au travail, etc.

- **Charges de personnel** : **3 153 378,00 € (68%) (hors atténuations de charges)**

Avec les atténuations de charge, les charges de personnel représentent **65 %** des dépenses réelles soit une hausse d'un point par rapport au CA 2015. Avec la prise en compte notamment des reconstitutions de carrières de certains personnels, la mise à jour des taux de cotisations avec l'acquisition du nouveau logiciel de paye en novembre 2015.

- **Autres charges de gestion courante** : **169 268,00 € (4%)**

Elles regroupent les indemnités des élus, la contribution obligatoire au SDIS pour l'exercice 2016, les subventions aux associations, la participation de la Commune au fonctionnement du CCAS communal, la contribution de la Commune à l'AMG et l'AMF.

- **Charges financières** : **135 000,00 € (3%)**

Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette.

- **Les provisions pour risques** : **150 800,00 € (3%)**

Il s'agit des risques juridiques.

- **Les dépenses imprévues** : **103 450,00 € (2%)**

Cette somme a été inscrite sur le compte 022 pour faire face aux imprévus de l'exercice 2016. Les dépenses imprévues ne doivent pas excéder 7,5% des dépenses réelles.

✓ **Les recettes de fonctionnement** de **3 138 243,14 €** (hors excédent de fonctionnement reporté de 1 220 977,86 € et provisions de 1 066 593,00 €) se répartissent ainsi :

- **Atténuation de charges** : **120 000,00 € (4%)**

Il s'agit d'une part des remboursements effectués par l'Agence de Service et de Paiement (ASP) pour les emplois aidés (Contrats Uniques d'Insertion, d'avenir, etc.), et d'autre part des remboursements des prestations familiales à solliciter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

- **Produits des services** : **33 000,00 € (1%)**

Il s'agit de recettes diverses et des recettes de cantine.

- **Impôts et taxes** : **2 235 880,14 € (71%)**

Elles incluent notamment le produit des taxes locales en hausse de 9% par rapport à 2015 et le maintien à l'euro près depuis trois ans du FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources).

- **Dotations et participations** : **704 639,00 € (22%)**

Elles incluent la diminution de la DGF d'environ 15 % (de 453 000,00 € en 2015 à 385 000,00 € en 2015). Elles incluent également la Dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) maintenue à l'euro près tout comme le FNGIR depuis trois ans.

- **Autres produits de gestion courante** : **44 724,00 € (1%)**

Il s'agit de la contrepartie des chèques déjeuners du personnel et des loyers perçus pour l'Agence Postale Communale de Tonnégrande.

Par ailleurs, des **Provisions** d'un total de **1 066 593,00 €** représentant 20% des recettes totales de fonctionnement (opérations d'ordre comprises) ont été inscrites au chapitre 78, afin d'appliquer la délibération n° 08/MT/2015 concernant l'action en justice en vue d'obtenir le versement de la part de 35% irrégulièrement distraite du produit de l'octroi de mer devant revenir en totalité en Communes dont la part de la Commune de Montsinéry-Tonnégrande s'élève à 1 066 593,00 €).

Cette délibération aura donc une traduction budgétaire qui permettra à la Commune d'agir.

En section d'investissement :

✓ **Les dépenses d'investissement** d'un total de **4 853 926,00 €** se répartissent de la façon suivante :

- **Les emprunts : 230 000,00 € (5%)**

Il s'agit du remboursement du capital de la dette.

- **Les immobilisations incorporelles : 162 193,00 € (3%)**

Elles comprennent les frais d'études préalables au lancement d'éventuels travaux.

Elles regroupent également l'analyse chimique et l'évaluation du gisement de l'huître de Montsinéry.

- **Les immobilisations corporelles : 295 120,00 € (6%)**

Elles comprennent le mobilier, le matériel de transport (acquisition d'un véhicule pour les services techniques, pour les services administratifs, pour la police municipale), le matériel informatique (dont un logiciel de traitement du courrier et le remplacement du serveur, un copieur, etc).

- **Les immobilisations en-cours : 4 166 613,00 € (86%)**

Il s'agit des opérations d'investissement en cours (réhabilitation du CHIAPN, construction de la base nautique de Terre rouge, etc.) et des opérations à lancer (dont l'extension du réseau électrique de MT, la réfection de la piste GARIN, le local des services techniques, la réfection de la piste Quesnel est, le groupe scolaire situé au Hameau du Collège, etc.).

✓ **Les recettes d'investissement** représentent un total de **4 853 926,00 €**. Hors opérations d'ordre les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **2 713 928 €** et se répartissent ainsi :

- **Le Fonds de compensation à la TVA (FCTVA) : 290 000,00 € (11%)**

En lien avec les dépenses d'investissement de l'exercice 2015. Ces dépenses étant en hausse par rapport à 2014, ont pour effet d'augmenter le FCTVA de 12% en 2016.

- **Les Subventions d'investissement : 2 423 927,82 € (89%)**

Pour information dans les opérations d'ordre de la section d'investissement, il a été inscrit :

Le solde d'exécution reporté s'élevant à 1 454 981,46 € ainsi que le virement de la section de fonctionnement qui s'élève à 685 016,72 €. Ces opérations d'ordre représentent 44% des recettes totales d'investissement.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Approuver le Budget Primitif 2016 tel que présenté en annexe du présent rapport.
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n°08/MT/2016 de Monsieur le Maire portant sur l'approbation du Budget Primitif 2016;

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;

DECIDE :

Article 1: **ADOPTE** les taux pour l'exercice 2016 des trois taxes comme suit :

1. Taxe d'habitation : 24,68 %.
2. Taxe foncière sur le foncier bâti : 31,13 %.
3. Taxe foncière sur le foncier non bâti : 44,28 %.

Article 2: **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

POUR	15	dont procuration(s)	00
------	----	------------------------	----

CONTRE	00	dont procuration(s)	00
--------	----	------------------------	----

ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00
------------	----	------------------------	----

Le Maire,




Patrick LECANTE



Publication le :

Délibération n° 08 /2016/MT :
Approbation du Budget Primitif 2016

<p align="center">Patrick LECANTE</p>  <p align="center">Maire</p>	<p align="center">Patrick LABEAU</p>  <p align="center">1er Adjoint au Maire</p>
<p align="center">Marcelline POPO</p>  <p align="center">2ème Adjointe au Maire</p>	<p align="center">Brice SEPHO</p> <p align="center">ABSENT</p> <p align="center">3ème Adjoint au Maire</p>
<p align="center">Liliane DAUPHIN</p>  <p align="center">4ème Adjointe au Maire</p>	<p align="center">Jean-Yves TARCY</p>  <p align="center">5ème Adjoint au Maire</p>
<p align="center">Valérie BATAILLIE</p>  <p align="center">Conseillère Municipale</p>	<p align="center">Vincent MAYEN</p> <p align="center">ABSENT</p> <p align="center">Conseiller Municipal</p>
<p align="center">Rosaline CAMILLE SIDIBE</p>  <p align="center">Conseillère Municipale</p>	<p align="center">Eldha SAMEDI</p>  <p align="center">Conseillère Municipale</p>
<p align="center">Joseph Michel FEVRY</p>  <p align="center">Conseiller Municipal</p>	<p align="center">Marie-Claude LACROIX PINSON</p>  <p align="center">Conseillère Municipale</p>
<p align="center">Donel DUCCE</p>  <p align="center">Conseiller Municipal</p>	<p align="center">Isabelle AUBIN</p> <p align="center">ABSENTE</p> <p align="center">Conseillère Municipale</p>
<p align="center">Thierry MARIE-CLAIRE</p>  <p align="center">Conseiller Municipal</p>	<p align="center">Christian PORTHOS</p>  <p align="center">Conseiller Municipal</p>
<p align="center">Marlène MONTET</p> <p align="center">ABSENTE</p> <p align="center">Conseillère Municipale</p>	<p align="center">Jocelyn PRALIER</p>  <p align="center">Conseiller Municipal</p>
<p align="center">Eléonore JOHANNES</p>  <p align="center">Conseillère Municipale</p>	

